

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Avis. — Convocations. — Permanence. — Commission d'organisation du Congrès de Nantes. — Congrès ouvrier de Nantes.

Partie Officielle. — Comité général. — Commission exécutive. — Rapport de la délégation près le Maire — Commission du Congrès. — Rapport de la Commission du Congrès.

Notre Subvention au Conseil Général.

Partie non Officielle. — La Journée de huit heures. — Correspondance. — C'est un comble. — Il n'y a plus de Classes. — A Trignac. — Naissance du Syndicat. — Cela a été entendu. — Pourquoi a-t-il été crucifié. — Mortes de Faim. — Manifestation ouvrière internationale du 1^{er} Mai. — Pensées. — Statistique.

AVIS

La Commission spéciale étudiant actuellement les diverses modifications à apporter aux règlements, prévient les Syndicats qui auraient des observations à lui présenter, de les lui faire parvenir avant le 20 mai prochain.

Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte.

CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL. — Le mardi 17 avril, à 8 heures du soir.

Commission exécutive. — Les mardis 24 avril et 8 mai, à 8 heures du soir.

Commission du Congrès de Nantes. — Tous les samedis, à 8 heures 1/2 du soir.

PERMANENCE

DU 21 AVRIL AU 20 MAI

De 8 heures à 10 heures du soir.

21 Avril Bisséré.	7 — Juguet.
23 — Blanchard.	8 — Lagarde.
24 — Boueffard.	9 — Letessier.
25 — Bouteiller.	10 — Malville.
26 — Bras.	11 — Meslain.
27 — Brault.	12 — Paon.
28 — Charrier.	15 — Radier.
30 — Chaussepied.	16 — Rambaud.
2 Mai Dudot.	17 — Riot.
4 — Guillet.	18 — Riou.
5 — Guinet.	19 — Auffray.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour le Comité Général de Mardi prochain 17 Avril.

Commission d'organisation du Congrès

DE NANTES 1894

Nous apprenons que des camarades, mal informés, font courir le bruit que Nantes veut accaparer, cette année, le Congrès des Bourses du travail qui doit se tenir à Lyon. Il est de notre devoir de rétablir la vérité.

Le Congrès de Lyon, décidé par celui de Toulouse 1893, n'aura à s'occuper que de questions d'organisation et d'administration qui intéressent les Bourses du travail et rechercher les moyens pratiques pour arriver à en créer d'autres dans les villes où il n'en existe pas encore.

Le Congrès de Nantes sera composé de tous les syndicats de France, sans distinction. Son but est plus vaste, son action a beaucoup plus d'étendue, puisqu'il aura pour mission de s'occuper des intérêts moraux et matériels des travailleurs de toute la nation.

Il ne faut pas que nos camarades de la France entière s'y laissent prendre. Ainsi que l'explique bien la circulaire adressée au nom de la Fédération des Bourses du travail, le rôle de chaque Congrès est d'ordre exclusivement économique, a un but spécial et bien défini.

Donc, toutes les Bourses du travail au Congrès de Lyon.

Tous les Syndicats au Congrès de Nantes.

Congrès Ouvrier de Nantes

en 1894

AUX AMIS DE L'UNION

Nous avons lu avec peine les articles de nos camarades A. Delcluze, de Calais, et M. Montagnard, de Marseille; car nous y voyons la preuve qu'ils ont mal compris notre pensée, et qu'il peut en résulter un malentendu qui est de nature à retarder l'organisation ouvrière dans son développement.

Nous l'avons dit et nous le répétons, nous croyons que l'heure est venue de déterminer d'une façon définitive les

attributions spéciales de la Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs et celles des Bourses du Travail.

Cela est tellement vrai, que les tiraillements qui se sont produits à Marseille et qui menacent de se tenir encore auraient été et seraient complètement évités, si cette question avait été résolue.

Il serait urgent de faire disparaître, nos camarades le comprendront avec nous, tout ce qui peut retarder ou immobiliser l'action ouvrière.

Un des thèmes qui sert de base à la mécanique, dit que deux forces s'exerçant en sens contraire se neutralisent; c'est ce qui se produirait infailliblement à Nantes, s'il s'y tenait deux Congrès, l'un sous les auspices de la Fédération des Syndicats et l'autre sous ceux de la Fédération des Bourses du Travail.

A notre avis, il ne serait pas bon que la Fédération des Chambres syndicales s'occupât des questions de placement et de statistique et qu'elle intervint auprès des pouvoirs publics dans tout ce qui concerne le côté purement administratif. Elle est essentiellement l'arme d'attaque de la classe ouvrière contre le patronat, elle ne peut discuter avec celle-ci, elle ne peut être que son adversaire; elle est donc obligée à une grande indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, qui sont complètement dans la main de celle-ci.

Il serait de même déplorable que la Fédération des Bourses cherchât à grouper autour d'elle tous les Syndicats, pour empiéter sur les attributions de la Fédération des Syndicats; car cela créerait deux organes du même genre qui deviendraient forcément rivaux et se nuiraient mutuellement, en vertu du principe que nous exposons plus haut.

Nous ne voulons point à Nantes favoriser une pareille prétention de la Fédération des Bourses, si elle existe; nous te-

nous trop pour cela à maintenir intacts les droits de la Fédération des Syndicats ; nous sommes entièrement d'accord avec notre ami Delcluze pour reconnaître tout ce que celle-ci a fait, et, loin de vouloir qu'elle se suicide, nous désirons qu'elle sorte du Congrès de Nantes plus puissante que jamais.

Bien mieux, si la Fédération des Bourses voulait englober tous les Syndicats et groupes pour se substituer à elle, elle n'aurait pas d'adversaires plus acharnés que nous.

Nous savons aussi bien que nos camarades de Marseille, que la Fédération des Bourses ne présente pas les mêmes garanties que celle des Syndicats, et nous ne sommes pas assez fous pour priver la classe ouvrière d'une arme aussi puissante et qui a fait si bien ses preuves.

Nos camarades peuvent donc être absolument tranquilles, nous ne nous prêterons à aucune tentative de monopole qui aurait pour but la centralisation des Syndicats et Groupes corporatifs à la Bourse de Paris. Nos ministres nous ont trop bien appris combien cela était dangereux, et nous sommes trop heureux de leur maladresse pour tomber dans un piège qu'ils auraient pu tendre à la loyauté ouvrière.

Nous savons qu'il est indispensable que notre Fédération des Syndicats, placée, sous la sauvegarde de la loi de 1884, ait seule la direction du mouvement ouvrier en vue de notre émancipation ; nous n'avons pas varié à ce sujet et nous y tiendrons avec la plus grande énergie.

Mais sérieusement, quel inconvénient peut-il résulter pour la Fédération des Syndicats à ce que la question des attributions de la Fédération des Bourses soit posée et tranchée au Congrès de Nantes ? Le Conseil national verrait-il avec peine que celui-ci limite l'action des Bourses du Travail, en dehors de leurs placements d'ouvriers, aux négociations avec les pouvoirs publics, lesquelles ne peuvent que gêner la Fédération des Syndicats ?

Serait-il mécontent qu'il s'organise des Chambres de Travail, analogues aux Chambres de Commerce, qui revendiqueraient les droits des travailleurs à chaque fois qu'une question intéressant le travail serait traitée par les pouvoirs publics, soit à l'intérieur, soit internationalement.

Il y a deux pouvoirs dans l'Etat, le législatif et l'exécutif : nous reprochons avec raison à nos gouvernants de les confondre ; mais nous ne devons pas tomber dans les mêmes errements. Aussi, que notre Fédération des Syndicats soit la seule qui intervienne vis-à-vis du Pouvoir législatif, vis-à-vis des Conseils municipaux et des Chambres, lorsque l'intérêt des Syndicats l'exigera ; mais

que la Fédération des Bourses se dresse vis-à-vis des Municipalités, des Préfets, des Ministres et des Chambres de commerce, en un mot, vis-à-vis des pouvoirs publics, à chaque fois qu'il sera nécessaire de faire entendre nos revendications.

D'un autre côté, dès qu'une organisation devient trop vaste, ne faut-il pas arriver à la division du travail ? N'est-ce pas indispensable, sous peine de ne pouvoir aller plus loin ? L'organisation ouvrière n'est-elle pas arrivée au point où elle doit constituer deux organisations parallèles, dont les attributions soient nettement séparées, pour qu'il n'y ait plus conflit, mais action simultanée et convergente au même but ?

D'ailleurs, nous ne faisons que jeter ces idées, et, en le faisant, nous usons du droit d'initiative qui appartient à chacun de nous ; c'est au Congrès seul qu'appartient la décision à prendre.

Un dernier mot pour conclure :

Nous sommes absolument dévoués à la *Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs de France*, nous sommes même convaincus que c'est la dernière arme qu'on essaiera d'arracher de nos mains ; nous sommes donc d'avis de la perfectionner de telle sorte qu'elle devienne fatale à ceux qui oseraient y toucher.

Le Conseil national peut donc être assuré qu'il n'aura pas de défenseurs plus déterminés que nous des droits et prérogatives de la Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France.

*La Commission d'organisation
du Congrès de 1894.*

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Réunion du 20 Mars 1894

Président : Tulève.

Assesseurs : Guinet et Ollivier.

Absents : Codet, Ulliac, Joreau, Bouteiller, Babonneau, Juvin, Mainvielle, Bruneau, Mahand, Ocio, Paon, Pavageau, Faivre, Lamisse, Aubert, Lebaillif, Thil, Gaudy, Guillet, Renaud, Boueffard, Darmezin, Châle, Chénorio, Ledœuf, Lagarde, Joguet, Peltier, Lenouvel, Hervé, Dudot, Cathelineau, Pavy, Lefloch, Radier, Leguevel, Goujon, Merveilleux, Teffo, Leroyer.

Les trois délégués des chauffeurs-navigateurs, chemins de fer, cochers, coiffeurs, colleurs de papiers, employés de commerce, ferblantiers-boitiers, ferblantiers-zingueurs lithographes, manœuvres du bâtiment et raffineurs.

Lettres des syndicats des serruriers, des galochiers, de la Bourse du travail d'Aix,

du Comité de la grève générale et des menuisiers.

Richard rend compte de l'entrevue de la délégation envoyée près le syndicat des menuisiers afin de donner des explications au sujet du différend qui existait entre le syndicat des menuisiers et l'administration de la Bourse.

Le malentendu existant étant aplani, on continue l'ordre du jour.

Tulève rend compte de l'entrevue avec le Maire, concernant notre subvention et l'agrandissement du local. Il fait ressortir la conduite de Garnier, qui est allé à la mairie réclamer de l'argent pour son compte personnel.

Chevê dit que la conduite des boulangers est regrettable, et qu'après avoir tout sacrifié pour eux, ils commettent un acte blâmable.

Après une vive altercation entre Garnier et plusieurs délégués, l'incident est clos.

Le secrétaire général donne connaissance des pourparlers qu'il a eus au sujet du logement et dont le compte-rendu a été adressé au maire, dans le but d'agrandir la Bourse.

Lecture d'une lettre adressée et de la réponse faite par le citoyen Roussel, délégué de la Fédération des Bourses du Travail.

Le Biboul, au nom de la Commission exécutive, lit son rapport qui conclut au remplacement de Roussel, attendu qu'il n'a pas rempli son mandat tel qu'on le lui avait confié.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité moins deux voix et un certain nombre d'abstentions.

Le Palmec dit que nous agissons très mal en blackboulant le citoyen Roussel.

Ledunois lui répond que n'ayant pas agi avec fermeté, on devait pourvoir à son remplacement.

L'incident est clos.

Pour remplacer Roussel, Ledunois propose le citoyen Braun, des manœuvres de fonderie, s'il veut bien accepter le mandat qu'on lui confiera.

Après discussion, il est décidé que le secrétaire général se mettra en correspondance avec lui. La Commission exécutive a pleins pouvoirs pour lui délivrer un mandat en règle.

Au nom de la Commission exécutive, Blanchard, des ajusteurs, rapporte au sujet de la révision de l'art. 2 du règlement. Il propose d'y ajouter : « Que les patrons » puissent venir en contradiction avec les » syndicats. » Adopté.

La Commission des règlements prie les délégués de demander à leurs syndicats s'ils ont quelques propositions à faire en vue de la révision des règlements. Les réponses devront être parvenues avant le 20 mai.

Question du 1er mai. — Le citoyen Vallée, des sculpteurs, fait savoir que son syndicat tiendra réunion à la Bourse le matin du 1er mai.

Tulève est d'avis qu'il faut laisser l'autonomie complète à chaque syndicat.

Le Biboul propose de lancer un manifeste au nom de la Bourse, sans pour cela toucher à ses fonds.

Vallée combat cette proposition, qui dit-il n'est pas du ressort de la Bourse.

Le Biboul dit que c'est avec peine qu'il

voit que l'on considère le 1er mai comme événement politique. C'est une fête ouvrière purement économique.

Chevé combat la proposition Le Biboul. Il propose de laisser l'initiative à chacun de fêter le 1er mai comme il l'entend. (Adopté.)

Tulève propose d'envoyer simplement une circulaire à tous les syndicats. (Adopté.)

La question du Bulletin est soulevée, par suite des observations faites par M. le Maire à la délégation concernant la ligne de conduite de notre organe officiel.

Après quelques observations, il est décidé de continuer à marcher comme par le passé.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le secrétaire adjoint : E. TEMPLÉ.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 27 mars 1894

Président : Charrier.

Présents : Bisséré, Juguet, Rambaud, Riou, Boueffard, Lagarde, Blanchard fils, Charrier, Paon, Malville.

Absents : Bras, Letessier, Auffray, Bouteiller, Chaussepied, Guillet, Guines, Meslin, Radier, Dudot.

Excusé : Braud.

Vu le grand nombre d'absents, le citoyen Riou propose d'en aviser le Comité général. (Adopté.)

Lettre des ouvriers en parapluies demandant à adhérer à la Bourse du travail. (Adopté.)

Lettre du Syndicat des Tabacs de Nantes aux chambres syndicales adhérentes à la Bourse du travail, leur faisant savoir que les camarades du Mans sont en grève, et qui demande une souscription pour leur venir en aide.

Le citoyen Riou demande que l'on vote 50 francs.

Plusieurs citoyens doutant que la Commission Exécutive puisse prendre une décision, le citoyen Colombe dit que, dans un cas pareil de grève, la Commission Exécutive peut en prendre l'initiative.

Le citoyen Chevé demande que l'on vote 25 francs, ce qui serait proportionnel aux ressources contenues dans la caisse des grèves.

Le citoyen Juguet, des Tabacs, appuie le citoyen Chevé et donne lecture d'une lettre des Syndicats du Mans; il fait remarquer que le travail des femmes est très pénible.

Riou se rallie aux propositions Chevé et Juguet.

La proposition Chevé est adoptée.

Lettre des ouvriers et ouvrières chapeliers, de Chazelles-sur-Lyon, faisant savoir aux Syndicats nantais que leur corporation s'est mise en grève.

Lettre des layetiers-malletiers de Toulouse apprenant à la Bourse du travail qu'ils se sont mis en grève.

Le citoyen Chevé propose 5 francs pour chaque Syndicat. (Adopté.)

Lettre de la Chambre syndicale des ajusteurs au sujet du Congrès de Zurich.

Renvoyé au Comité général.

Lettre de la Fédération des ouvriers métallurgistes de France, demandant à la Bourse du Travail un délégué pour relever le Syndicat de Trignac, qui, de quelques centaines, est tombé à 10 ou 15.

Le citoyen Colombe est nommé pour se tenir à la disposition des camarades de Trignac.

Réponse de la Fédération des Bourses du Travail de France annonçant que le citoyen Braun est absent de Paris.

Lettre du citoyen Moreau.

Le citoyen Boueffard demande si les lettres que reçoit la Bourse du Travail doivent être distribuées aux Chambres syndicales ou à quiconque vient à la Bourse. Le citoyen Colombe fait remarquer au citoyen Boueffard qu'il met les lettres dans les boîtes respectives des Syndicats et que, pour le bon fonctionnement de la Bourse en ce qui vise l'embauchage, le livre d'adresse de chaque membre de tous les Syndicats devrait être à la Bourse.

Le citoyen Chevé appuie le citoyen Colombe.

Lettre du maire de Nantes, adressant les imprimés pour la liste des électeurs prud'hommes.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le secrétaire de la séance,
BRASSEUR.

Séance du 10 avril 1894

Président : Malville.

Absents : Bisséré, Bras, Juguet, Letessier, Auffray, Boueffard, Bouteiller, Chaussepied, Guinet, Meslain, Radier, Riot, Dudot, Paon.

Lecture d'une lettre envoyée à Trignac par la Bourse du Travail de Nantes.

Le citoyen Riou soulève un incident au sujet de la conversation qui a été tenue par les délégués au Maire lors de l'entrevue le dimanche 14 mars.

Les citoyens Tulève et Juguet, délégués, seront convoqués pour s'expliquer à la prochaine réunion de la Commission exécutive.

Réponse du citoyen Braun acceptant le mandat de représenter la Bourse du Travail de Nantes au Comité fédéral.

Le citoyen Braun est nommé délégué au Comité fédéral.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint : TEMPLÉ.

RAPPORT de la délégation nommée par la Commission exécutive près le Maire au sujet de la location d'une partie de l'immeuble de la rue de Flandres, et du paiement de la subvention partant du 1er janvier 1894.

CITOYENS,

Après avoir été reçus par M. le Maire, nous lui avons fait part du but de notre visite, qui avait trait à la location d'une partie de l'immeuble; nous lui avons exposé qu'un locataire, étant parti, ne demandait pas mieux que de louer à l'Administration le local, composé de cinq pièces, qu'il quitte. Nous nous sommes appuyés sur les promesses faites par la Commission municipale, lors des pourparlers pour la création de la Bourse. À cette époque, l'Administration nous avait assuré qu'au fur et à mesure de la vacation des locaux, la Municipalité s'en rendrait locataire.

M. le Maire nous a dit, qu'en effet, il

s'en était occupé et que l'architecte de la Ville avait eu une entrevue avec le locataire actuel, mais que les prétentions de ce dernier se trouvant trop exorbitantes, il n'avait pu y donner suite; et que, d'un autre côté, l'Administration, ne voulant pas louer pour une année, voulait connaître les intentions du propriétaire.

Après insistance de notre part sur l'exiguïté du local actuel, l'impossibilité matérielle pour les Syndicats de se loger à la Bourse, beaucoup d'entre eux étant obligés de conserver leurs anciens sièges, un grand mécontentement existait et nuisait à notre Institution.

M. le Maire nous a assuré que les pourparlers allaient être repris et qu'il espérait que nous aurions satisfaction. Cependant, nous a-t-il dit, une partie du Conseil, sans nous être hostile, voyait d'un mauvais œil notre *Bulletin officiel* s'occuper de politique et traiter des questions en dehors de la gestion de la Bourse. Que, pour lui, ça lui était parfaitement égal, mais qu'un grand nombre de ses collègues ne pensaient pas de la même façon.

M. le Maire nous engage à modifier notre *Bulletin*. Néanmoins, son appui nous est acquis, et la question sera présentée au Conseil municipal avec avis favorable de sa part.

Nous avons également entretenu M. le Maire au sujet de notre subvention, que nous étions à la fin de mars et que nos fonctionnaires n'étaient pas encore payés; en outre, nous lui avons demandé à ce qu'il nous fasse l'avance des mensualités échues sur l'exercice en cours; notre demande a été trouvée juste, d'autant plus que nous lui avons fait observer que nous avions vécu, jusqu'à ce jour, sur les économies de l'exercice de 1893.

M. le Maire nous a dit que le budget de la Bourse du Travail étant adopté en principe, il allait agir en notre faveur comme pour les autres administrations, c'est-à-dire en nous faisant servir les douzièmes provisoires depuis le 1er janvier.

M. le Maire nous a fait part d'une démarche faite au nom du Syndicat des boulangers, et portant à sa connaissance que nous devions 400 francs au titulaire de la boulangerie.

M. le Maire a fait réponse qu'il n'avait pas à s'occuper des différends qui pouvaient surgir entre un syndicat et la Bourse.

Nous lui avons dit que nous reconnaissons devoir cette somme aux boulangers, et que, si elle n'a pas été versée, la raison était que nos mensualités ne nous étant pas encore payées par la caisse municipale, nous avons été obligés de garder les fonds nécessaires sur l'économie de notre budget de 1893, pour rétribuer nos fonctionnaires restés fidèles et qui ne nous mesurent pas leur somme de dévouement. Nous lui avons expliqué la façon dont le titulaire a quitté la Bourse et les paroles prononcées par lui le lendemain de la lettre annonçant la désapprobation de la subvention par le ministre.

Après un certain nombre d'observations de part et d'autres et l'assurance que toutes nos demandes étaient prises en consi-

dération, nous avons pris congé de M. le Maire.

Pour la délégation :

Le rapporteur, M. TULÈVE.
Nantes, le 18 mars 1894.

Quelques jours après cette entrevue, le Trésorier écrivait à M. le Maire pour lui rappeler sa promesse au sujet du paiement de la subvention de la Bourse, par douzièmes provisoire; il répondit qu'il avait fait préparer le mandat, mais que le receveur municipal se refusait à payer, car notre subvention ne se trouvait pas inscrite au budget primitif de 1893.

Dans cette situation, nous prions donc les Syndicats qui seraient en retard de leurs cotisations de vouloir bien nous la faire parvenir au plus vite. Nous pensons même qu'ils voudront bien nous faire l'avance de six mois, car il y a là un intérêt capital.

COMMISSION D'ORGANISATION DU CONGRÈS

Séance du 17 mars 1894

La séance est ouverte, à 9 heures, sous la présidence du citoyen Tulève.

Sont présents : Bras, Brasseur, Boishardy, Chevé, Colombe, Ledunois, Le Palmec, Rambaud, Ribrac, Richard, Riou, Tulève, Le Biboul.

Absents : Garnier, Lambert, Paon, Templé.

Excusés : Codet, Moreau.

Lecture d'une lettre du secrétaire général au citoyen Roussel et réponse de ce dernier au citoyen Colombe.

Chevé dit que, d'après sa lettre, le citoyen Roussel se déclare complètement ennemi de la Fédération des Bourses, et demande son remplacement à Paris.

Le Biboul déclare que le citoyen Roussel est loin d'avoir ses sympathies pour la conduite qu'il a tenue à Paris; mais il se rectifie après lecture du deuxième paragraphe de la lettre de Roussel.

Tulève dit que Roussel ne s'est pas montré sincère en quittant la séance.

Chevé. — Il nous faut à Paris un camarade qui soit ami de l'union des deux Fédérations dans un seul faisceau.

Colombe croit que Roussel a eu tort, et que, s'il a cédé à un emballement, c'est au point de vue politique.

Chevé. — Nous cherchons l'union et il ne l'a pas fait, nous ne pouvons avoir à Paris un délégué qui ne pense pas comme nous.

Colombe. — Il n'aurait pas dû se retirer comme il l'a fait; il demande que la question de son remplacement soit portée au comité général.

Plusieurs membres s'élèvent contre la conduite qu'a tenue le citoyen Roussel et constatent que sa lettre ne répond pas catégoriquement à la lettre de Colombe, et qu'en le laissant au comité fédéral à Paris, on lui donne une force pour nous combattre.

Chevé propose de nommer un rapporteur ayant pour but de proposer au comité général le remplacement de Roussel. — Adopté.

Le citoyen Le Biboul est nommé rapporteur.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du secrétaire général au citoyen Mayeux, à Roanne, en vue du Congrès de Nantes, ainsi que d'une lettre à Beziers, en réponse à celle qui lui a été adressée, de même que d'une carte postale du citoyen Jean Coulet, à laquelle il sera répondu.

Lecture d'une lettre du citoyen Cordier contenant l'exemption de la Bourse de Nantes de verser ses cotisations à la Fédération jusqu'au mois de juillet, pour les frais d'organisation du Congrès.

Le secrétaire général est prié par la Commission de remercier les citoyens de Paris de leur générosité.

Lettre de Roubaix demandant des circulaires pour la propagande dans la contrée.

Lettre de la Fédération métallurgique de Paris sur la conduite à suivre en vue du Congrès de Nantes.

Lettre de la Bourse du travail de Saint-Nazaire demandant le nombre de syndicats à la Bourse du travail de Nantes.

Lettre d'Angers à Colombe pour le choix d'un délégué au Congrès de Lyon.

Lettre de la Fédération des travailleurs du livre du citoyen Keufer à Colombe sur le prochain Congrès et répondant favorablement au questionnaire de la Bourse de Nantes.

Il est rendu compte à la Commission de l'entrevue des citoyens qui ont été rendre visite aux conseillers généraux de Nantes. — Dans notre Congrès, leur avons-nous déclaré, nous ne voulons pas faire de politique.

— Si vous nous promettez que le Congrès ne mèlera aucune politique à ses débats, nous serons avec vous. Et ils ont promis de soutenir notre cause devant le Conseil général.

Il sera donné un compte rendu des recettes et des dépenses du Congrès.

Sur une demande de M. Gautté, demandant à quel titre nous nous présentons : est-ce comme collectivistes ? Nous ne sommes pas des collectivistes, nous nous réunissons au point de vue corporatif, puisque toutes les organisations ouvrières qui viendront au Congrès s'en référeront à leur représentant.

Colombe dit qu'il y a une différence entre notre Congrès et un Congrès politique ; nous restons sur le terrain corporatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

Le secrétaire : BRASSEUR.

COMMISSION DU CONGRÈS

Séance du 24 mars

Présidence Le Biboul. Excusés : Paon, Bras.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Les citoyens Garnier et Lambert sont à remplacer à la commission d'organisation.

Lecture de plusieurs lettres demandant des renseignements sur le Congrès.

Lecture d'une lettre envoyée à Jean Coulet, de Marseille.

Le citoyen Chevé fait remarquer que le Syndicat du citoyen Coulet a répondu favo-

ablement pour la tenue d'un seul Congrès.

Lecture d'une lettre envoyée aux Bourses du Travail régionales pour la tenue du Congrès de Lyon. (Approuvé.)

Le citoyen Colombe donne lecture des réponses des Syndicats français sur le questionnaire que nous leur avons adressé.

Le Biboul voudrait que ces réponses subissent un classement.

Lettre de M. Le Cour faisant savoir qu'il recevra une délégation de la Bourse du Travail.

Le citoyen Le Biboul est nommé pour s'adjoindre à la délégation.

Ordre est donné au citoyen Colombe d'écrire à M. Le Cour, lui demandant quel jour il recevrait la délégation.

Chevé propose que l'on aille faire une visite à MM. Sibille et Roch, qui, n'étant pas à Nantes, n'ont pu assister à la réunion des conseillers généraux. (Adopté.)

Le citoyen Ledunois, au cas où le citoyen Codet ne pourrait assister à la délégation, le remplacerait.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire : TEMPLÉ.

Séance du 31 mars

La séance est ouverte à 9 h. 1/4, sous la présidence du citoyen Bras.

Envoi de trois brochures à la commission d'organisation du Congrès de la Bourse de Nantes, par M. Brémont, quai de Bily, Paris.

Lettre d'Asnières au secrétaire général demandant des renseignements sur les questions à traiter. Il sera répondu à cette lettre.

Lettre du citoyen Le Palmec, donnant sa démission de membre de la commission du Congrès, ne voulant pas, dit-il, rester en désaccord avec le mandat qu'il a reçu au Congrès de Marseille.

Le citoyen Colombe regrette cette démission, et croit que Le Palmec a eu tort de la donner ; il appartient, du reste, à un syndicat qui est attaché à la Fédération des syndicats et est hostile à celle des Bourses.

Codet est d'avis d'écrire à Le Palmec, pour le faire revenir sur sa détermination, car il n'est pas juste qu'étant en minorité, il se retire devant la majorité.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Il est ensuite donné lecture, par le secrétaire général, du questionnaire envoyé à divers syndicats de France, qui répondent favorablement à la première question.

La commission s'ajourne au samedi 14 avril.

La séance est levée à 10 heures.

RAPPORT DE LA COMMISSION du Congrès au sujet de l'incident Roussel

Citoyens,

Au sujet de l'incident Roussel, survenu à l'une des séances dernières de la Fédération des Bourses du Travail, la commission du Congrès, dont les travaux sont intimement liés à ceux de cette organisation, s'est émue du fait et a tenu à vous fournir, ce soir, une appréciation raisonnée et une proposition ferme.

Des explications ont été demandées aux deux parties. Le procès-verbal de la séance, fourni par le secrétaire Rieul-Cordier, était des plus explicites, et le citoyen Roussel, dans les deux réponses qu'il fit à notre secrétaire général, s'est plutôt attaché à des dissertations semi-politiques qu'à une acceptation nette du mandat qu'il doit suivre au sein du Comité fédéral.

Aux yeux de la commission du Congrès, qui ne voulait pas, en réalité, se préoccuper de subtilités individuelles, l'acceptation intégrale de ce mandat revêtait un caractère primordial.

Aussi, sans plus s'attarder aux mesquineries qui peuvent exister ou pas entre les membres du Comité fédéral et notre représentant, s'est-elle simplement contentée de poser la question de mandat d'une façon précise au citoyen Roussel.

Devant la réponse dernière de notre délégué, la commission du Congrès, s'apercevant clairement que le citoyen Roussel ne partage nullement le point de vue de la Bourse du Travail de Nantes au sujet du Congrès de 1894, et considérant qu'il est de toute nécessité que la ligne de conduite soit identique entre la Bourse du Travail de Nantes et son représentant, propose au Comité général le remplacement du citoyen Roussel à la Fédération des Bourses du Travail.

Le rapporteur, — A. LE BIBOUL.

Notre demande de Subvention AU CONSEIL GÉNÉRAL

Ainsi qu'il avait été décidé par notre commission d'organisation au Congrès ouvriers de Nantes, une demande de subvention devait être adressée au Conseil général de la Loire-Inférieure.

Il fut décidé aussi qu'une délégation de cette commission irait faire une visite aux conseillers généraux de Nantes, pour leur faire connaître le but de notre demande et leur demander de vouloir bien appuyer cette subvention — ce que l'on était en droit d'attendre, si l'on en juge par les promesses faites aux ouvriers lors des périodes électorales.

Après diverses explications, ils reconurent le bien-fondé de cette demande et promirent de soutenir notre cause au sein du Conseil. Il n'en a rien été !

Le rapporteur, M. Van Iseghem, — que l'on dit républicain — a conclu au rejet pur et simple de cette demande, prétextant que tous ces congrès ouvriers sont des foyers de propagande collectiviste internationale !!!

Puis, M. le préfet s'est mis de la partie, donnant lecture de lettres et de dépêches que l'on est en droit de se demander comment il se fait que ces correspondances se trouvent entre ses mains.

Ces pièces, si elles existent réellement, n'avaient que faire dans la question, et puisqu'on les rendait publiques, on aurait dû au moins en lire les signatures. Car, jusqu'à preuve du contraire, nous doutons de leur provenance et surtout qu'elles émanent d'un secrétaire général d'une Bourse du Travail.

Aucun membre de cette assemblée n'ayant protesté contre cette manière de faire les choses, la subvention a été rejetée à l'unanimité, moins une voix — celle de M. Martin, conseiller du 4^e canton.

PARTIE NON OFFICIELLE

Nous prévenons nos camarades syndiqués que nous serons heureux d'insérer à cette place tous les articles qui nous seront adressés.

Nous respecterons toutes les vues, pourvu toutefois qu'elles soient en rapport avec les intérêts de la classe honnête des travailleurs.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Il faut bien qu'ils en rabattent, les pessimistes qui prétendent que l'application de la journée de huit heures est un leurre; la preuve en est d'un fait qui se passe actuellement en Angleterre et qui mérite l'attention de tous, parce qu'il constitue un élément de premier ordre dans l'étude des relations entre le Capital et le Travail.

MM. Mather et Pratt, patrons d'une importante usine de constructions mécaniques à Salford, près de Manchester, se sont mis d'accord avec leurs ouvriers pour expérimenter la journée de travail de huit heures, sans diminuer le salaire quotidien.

Dans leur établissement, qui porte le nom de Salford-Iron-Works et qui compte 1200 ouvriers, le travail hebdomadaire est fixé à 48 heures, le dimanche étant consacré au repos. On est arrivé à ce résultat excellent de produire plus que les années précédentes, tout en faisant des économies sur l'éclairage, le combustible et l'usure du matériel, dans la proportion de 4 p. 100 environ, chiffre correspondant à l'augmentation du prix de l'heure, qui a dû être élevé pour que la journée rapportât toujours la même somme.

Evidemment, pour conquérir cette situation, les ouvriers ont déployé une grande bonne volonté et fourni beaucoup d'efforts. Ils sentaient l'importance de la réforme tentée et ils voulaient que l'expérience servit de sérieux arguments en faveur des revendications des travailleurs.

Mais, dans cette bonne volonté, dans ces efforts, ne voit-on pas la preuve que le but à atteindre, pour apaiser le problème social, consiste précisément à identifier les intérêts en présence ?

Le capital et le travail, s'ils savent se rendre compte du besoin mutuel qu'ils ont l'un de l'autre, doivent tendre à s'unir; car cette union est la solution de l'avenir, celle qui donnera aux générations futures le secret de la paix sociale.

Plus le monde marche, plus l'humanité doit à chacun de ses membres sa place légitime au soleil et sa part de bonheur. C'est en arrangeant les choses de façon à solidariser leurs intérêts que les patrons et les ouvriers trouveront les avantages décisifs.

La journée de huit heures vient de prouver cette vérité en Angleterre, comme la participation aux bénéfices le démontre dans certaines industries. On s'étonnera

certainement un jour qu'on ait tant attendu pour s'en convaincre de part et d'autre, surtout du côté du Capital, puisque les ouvriers sont prêts.

Allons, messieurs les patrons français, qui de vous commencera l'épreuve ?

P...

CORRESPONDANCE

Nous ne pouvons reproduire ici toutes les correspondances qui nous sont adressées, mais celle-ci ne saurait rester dans nos cartons sans être mise sous les yeux de nos lecteurs, car elle émane de notre secrétaire-général, qui a fait preuve dans la circonstance d'une véritable sagesse.

Nous le félicitons sincèrement.

Nantes, le 30 mars 1894.

A la rédaction du Bulletin de la Bourse du Travail, Nantes.

Citoyens,

Je demande à la commission de rédaction de bien vouloir offrir les colonnes du *Bulletin* aux faits ci-dessous et qui me concernent particulièrement.

Si cela continue, il ne me sera plus possible d'adresser la parole dans la rue à tout ouvrier de ma connaissance à moins qu'il ne soit sans travail, chose qui ne se lit pas sur la figure, sans être assujéti à recevoir les injures de certains patrons. Je ne dis pas tous; non! car si beaucoup d'entre eux combattent le but que j'ai toujours poursuivi, ils n'en restent pas moins sur le terrain de la discussion libre et sincère.

Passant aujourd'hui sur le quai de la Fosse, revenant de déjeuner, je m'adressai à deux rouliers que je connaissais de vue, pour les prier de m'envoyer, s'ils en avaient l'occasion, plusieurs charpentiers de hauteur qui m'avaient été demandés par un des plus grands entrepreneurs de Nantes. Il n'y avait pas une minute que je m'étais arrêté quand l'un d'eux me dit: voilà le patron. Je vous jure que j'ignorais pour quelle maison ils travaillaient. Ne voulant pas avoir l'air de les déranger de leur travail, je m'éloignai.

A peine avais-je fait vingt pas que je m'entendais appeler, et j'aperçus un monsieur qui vint à moi, se disant Beau-Soleil fils, et qui me reprocha de me sauver devant lui, me traitant de monteur de coups, qu'il valait mieux que moi, etc.

La seule réponse que je lui fis fut que je valais tout au moins autant que lui: j'aurais bien tiré les oreilles à ce monsieur; mais je sus conserver mon sang-froid, afin d'éviter un esclandre qui aurait pu être préjudiciable non à moi, mais à l'institution que je représente.

Seulement je le prévins que si pareille fantaisie le reprenait, je me trouverais dégagé de tout lien et je saurais faire respecter ma dignité.

Certes, cela pourrait peut-être m'attirer des démêlés avec la justice, avec laquelle, jusqu'alors, je n'ai jamais eu affaire; mais, au moins, là, je n'engagerais que ma personnalité.

Je livre à l'appréciation de MM. les patrons avec lesquels j'ai été en rapport, la conduite de cet insolent.

On me dit qu'il a son père et un frère, je tiens à les dégager complètement de toute responsabilité afin que l'on ne puisse m'accuser de parti pris.

Soyez persuadés, chers camarades, que je

n'en continuerai pas moins la mission qui m'a été confiée, et que je resterai toujours

Votre dévoué,

D. COLOMBE,

Secrétaire général de la Bourse du Travail.

C'EST UN COMBLE!!

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à nous.

Les porteurs de rentes italiennes demandent au gouvernement de la République, d'intervenir en leur faveur auprès du signor Crispi et du roi Umberto pour être payés intégralement.

Ainsi, c'est entendu, les gens qui ont fourni de l'argent à une puissance ennemie à une alliée de la Prusse, et qui devraient être cloués au pilori pour ce crime de lèse-patrie, désirent que nous nous lançions dans de nouvelles aventures et que le sang de nos enfants — du sang rouge, il n'est pas bleu — coule pour que ces jolis messieurs puissent continuer à toucher leurs rentes.

Le peuple français, qui a fait la grande Révolution et répandu dans le monde les idées de justice et de liberté, commence à être las de travailler et de peiner afin que des parvenus qui n'ont jamais fait œuvre de leurs cinq doigts, puissent continuer à mener une vie de paresse.

En vérité quand nous pensons aux luttes qu'ont soutenues nos pères qui, eux, ne marchandèrent ni leur argent ni leur vie pour assurer un sort meilleur à leurs enfants, nous nous sentons humiliés et nous nous demandons à quel degré de bassesse l'on nous amènera avant de réveiller en nous le sentiment de notre dignité.

Y.

Il n'y a plus de Classes

Quand les travailleurs parlent d'améliorer leur sort, un cri s'élève immédiatement dans le camp des bourgeois. Des classes ! Comment, cent ans après la Révolution française, vous nous parlez de classes ! Mais, Monsieur, apprenez qu'il n'existe plus de classes ! il y a encore des gens qui font leurs classes ; mais, politiquement parlant, il n'y a plus de classes. De même qu'un simple tourlourou a dans son sac le bâton de maréchal, il est bien entendu que tous les Français, avec « du travail et de la conduite », peuvent arriver aux plus hautes situations, voire même à celle de président de la République.

— Je vous entends, citoyen, mais vous me permettez une toute petite objection. Mes parents m'ont fait éduquer — ils ont eu tort — et quelquefois je lis les gazettes. Or, à chaque instant, je vois « les classes dirigeantes, les classes laborieuses, les classes nécessiteuses. »

Il faudrait pourtant s'entendre. Y a-t-il des classes, oui ou non ?

Je ne perds pas mon latin, je ne l'ai jamais su, mais je reste perplexe.

Y a-t-il des classes ou n'y en a-t-il pas ?

L. G.

A TRIGNAC

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la grève de Trignac bat son plein. Nous croyons utile de rappeler sommairement ce qui a amené cette suspension de travail.

Il y a une dizaine d'années, un établissement de forges à fer se fondait sur les terrains situés à 4 kilomètres de la commune de Montoir et dépendant de cette localité. Ce genre de travail nouveau pour le pays amena un grand nombre d'ouvriers de tous les coins de la France.

Les puddleurs, sur lesquels l'attention est portée aujourd'hui, puisque c'est à leur sujet que la grève a éclaté, gagnaient en moyenne 12 fr. par jour pour un travail de 13 à 14 heures. Par suite de certaines circonstances, le salaire tomba à huit francs, sans diminution du temps de présence.

Ces jours derniers, l'usine voulut encore imposer aux puddleurs une nouvelle réduction de 0 fr. 50 le mille ; les salaires eussent, de ce fait, subi une baisse pouvant atteindre, dans certains cas, 35 et 50 0/0. Sur le refus des puddleurs d'accepter ce tarif, on les congédia. De là, la grève, à laquelle, par esprit de solidarité, tous les travailleurs de l'usine prirent part au nombre de 1,250.

Pour comprendre l'importance du mouvement, il est bon de savoir que les puddleurs sont une quarantaine.

Profitant de l'occasion, les grévistes réclament spécialement une augmentation pour les manœuvres ; ceux-ci réclament le prix de 0 fr. 35 de l'heure au lieu de 0 fr. 285 et 0 fr. 30 qu'ils gagnent actuellement.

Quant aux puddleurs, ils réclament « le même prix que tous les autres puddleurs français, la mise au mille par qualité, sauf l'ordinaire qui, partout, est travaillé à prix convenus (pour ce dernier, ce sont les prix donnés à l'ouverture de l'usine), ainsi que le logement et le chauffage pour les puddleurs, cingleurs et lamineurs ».

En outre, voici le tableau des revendications générales des grévistes :

Manœuvres, prix ancien, 0 fr. 285 de l'heure et 0 fr. 30 au déchargement ; prix nouveau, 0 fr. 35 de l'heure et 0 fr. 38 à 0 fr. 40 au déchargement. — Tours à cylindre, prix ancien, de 0 fr. 40 à 0 fr. 60 de l'heure ; prix nouveau, minimum, 0 fr. 50. — Machinistes, 0 fr. 02 d'augmentation par heure. — Trains marchands, conservent le dernier tarif, mais demandent pour les hommes des fours à lingots, 6 fr. par jour et 5 fr. la nuit ; ils gagnent actuellement 4 fr. 50 et 5 fr. — Pliés, maintien du prix de 0 fr. 40 de l'heure, suppression du marchandage. — Cisailleurs de feuillards, 0 fr. 50 pour la coupée et 0 fr. 40 pour le roulage ou la moyenne de 0 fr. 45 pour tous.

Bottelage, 0 fr. 50 de l'heure. — Marins, 0 fr. 45 de l'heure et 0 fr. 35 à la manœuvre. — Moteurs, maintien du prix actuel. — Maçons, prix ancien, 0 fr. 45 à 0 fr. 50 de l'heure ; prix nouveau, 0 fr. 52 à 0 fr. 55 de l'heure. — Finissage de rails, 0 fr. 35 à 0 fr. 40 de l'heure. — Dresseurs, 0 fr. 55 de l'heure. — Cisailleurs, 0 fr. 40 à 0 fr. 60, suivant l'importance du travail. — Masserie, prix ancien, 0 fr. 30 de l'heure ; prix nouveau, 0 fr. 40, à la manœuvre. 0 fr. 37.

Rouleurs de coke, prix ancien, 0 fr. 33 de

l'heure ; prix nouveau, 0 fr. 425. — Rouleurs sur les fours, prix ancien, 2 fr. 85 par jour ; prix nouveau, 3 fr. 50. — Rouleurs de houille, prix ancien, 3 fr. 50 ; prix nouveau, 4 fr. 50. — Arroseurs et badigeonneurs, prix ancien, 1 fr. 90 ; prix nouveau, 2 fr. 50. — Fondateurs, prix ancien, 4 fr. à 4 fr. 50 ; prix nouveau, 4 fr. 50 à 5 fr. — Chef traceur, 0 fr. 55 de l'heure.

Atelier de réparation. — Maintien des prix actuels avec minimum de 50 cent de l'heure. Suppression du marchandage ou, dans tous les cas, journée assurée. Les manœuvres de cet atelier, 35 cent. de l'heure, les frappeurs 38 cent., perceurs, fraiseurs et machines outils, 45 cent.

En outre, les puddleurs demandent qu'en cas de suspension momentanée de leur travail, quand ils sont employés à d'autres travaux, leur salaire soit fixé à 60 centimes de l'heure.

Tous les ouvriers, sans distinction, réclament :

1° La paye tous les deux samedis ; 2° le tierçage des heures supplémentaires après 9 heures du soir ; 3° suppression du marchandage ou journée assurée en cas de mauvaise qualité dans la matière première ; 4° rentrée de tous les grévistes sans distinction.

En outre, les puddleurs sont avertis que leur nombre sera diminué dans une grande proportion, et les ouvriers réclament énergiquement à la direction une reprise de travail de trois semaines pour ceux qui doivent être congédiés, afin qu'ils aient le temps de s'assurer un nouveau gagne-pain.

Malgré la présence des brigades et des charges de gendarmerie, la population ouvrière de Trignac est excessivement calme. Néanmoins, les cerveaux sont surexcités, et si les provocations continuaient, on ne peut savoir ce qu'il pourrait arriver.

Toute une population ouvrière lutte pour la défense des nécessités de leur existence. Des femmes, des enfants vont bientôt manquer de pain. Nous sommes certains que là, comme ailleurs, la solidarité ouvrière se fera sentir, que les gros sous économisés sur le nécessaire de tous nos frères de misère iront dans la main de ceux de Trignac. Camarades, faites vite, le temps presse !

D. COLOMBE.

NAISSANCE DU SYNDICAT

(Suite)

La grève est un moyen de lutte économique.

La grève est l'école préparatoire de la classe ouvrière ; elle lui révèle sa force, la rappelle à sa conscience des intérêts de classe, développe la solidarité, discipline la classe ouvrière, crée et forme dans son sein des capacités directrices, prépare les têtes prolétariennes pour les théories sociales, place la question ouvrière sur son véritable terrain, et dresse devant les yeux des salariés, comme seule solution logique et possible, l'appropriation des moyens de production.

Dans toutes les branches de l'industrie, et dans les centres de production, la classe ouvrière est divisée en deux catégories :

L'une, la plus nombreuse assurément, est composée de travailleurs raisonnables, laborieux, honnêtes, intelligents, qui cherchent dans la formation de syndicats pro-

fessionnels un moyen pacifique de défendre leurs intérêts et d'améliorer leur position dans la mesure du possible, soit par l'élévation des salaires et la diminution des heures de travail, soit par des associations de secours mutuels ou des sociétés coopératives ;

L'autre, ne comprenant et ne reconnaissant de procédés de réforme que la violence et la spoliation, pour lesquels les syndicats sont la bête noire, n'étant pas les endroits où elle peut recruter une armée prête à donner l'assaut à toute société.

Aussi, il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression, ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres, ni de source plus féconde de consolation et de bonheur que l'union des syndicats, car l'homme est si peu de chose étant isolé, qu'il ne peut rien faire sans s'associer, s'unir : l'association est une nécessité.

Eh bien, laissons de côté les petites nuances qui pourraient nous diviser, pour nous unir sur un terrain commun : la Solidarité, et nous arriverons ainsi à perfectionner ce que nos pères ont ébauché.

Aimons-nous ! aidons-nous !

LE MOUX.

CELA A ÉTÉ ENTENDU

LE FILS A PAPA

Ces pauvres-là m'importunent fort ; que n'ont-ils de quoi faire ? Pour moi, j'ai ce qu'il me faut pour bien boire, et bien manger ; tant pis pour eux s'ils crèvent de faim. Ce n'est pas moi leur père. Pourquoi viennent-ils me demander du pain ? Ce n'est pas à moi à les nourrir. Encore un verre de bordeaux !

UNE VOIX DANS L'OMBRE

Pourquoi qu'ils viennent te demander du pain ? Parce que tout ce que tu possèdes d'or, et tout ce bien-être dans lequel tu nages avec tant de contentement de toi-même, est le résultat, le fruit des pénibles travaux qu'ils étaient obligés d'accomplir, — cela venait de ce que le travail leur était indispensable pour vivre, — chaque jour, sous les ordres de ton père, qui était, comme tu le sais, un grand entrepreneur de constructions. Le travail ne marchant pas, n'ayant point de réserves, ayant une nombreuse famille, ils sont forcés, tu le vois, de venir te demander secours. C'est très pénible pour eux de venir demander bien humblement, à un être comme toi, ce qui est leur bien propre ; car tout ton or, tout ton avoir, sache-le, sont composés de leur sang, de leurs sueurs, de leurs larmes ; pour lors, de leur vie.

LE FILS A PAPA

En voilà d'une ! Ces gens-là n'étaient-ils pas payés par mon père ? Que viennent-ils réclamer maintenant ?

LA MÊME VOIX

Leur dû ; car tu n'ignores pas que ton père payait très mal ses ouvriers et ses manœuvres, et ne les payant pas comme il aurait dû le faire...

LE FILS A PAPA

Eh ! bien, que voulez-vous dire ?

LA MÊME VOIX

Il les volait !!!

S...

Pourquoi a-t-il été crucifié ?

A mon ami D. C...

Il a été crucifié pour avoir combattu l'esclavage, pour avoir attaqué les mauvaises lois ; pour avoir flagellé la conduite scandaleuse des prêtres, des scribes, des pharisiens fourbes et hypocrites, auteurs du malheur du Peuple ; pour avoir enseigné que tous les hommes étaient frères ; pour avoir voulu le règne de la Paix, et la fin de la guerre, ici-bas, par le respect du droit et de la justice... en un mot, par la pratique du bien ; oui, il a été crucifié pour cela... hélas !

Nous, qui continuons l'œuvre de ce cruci-

fié, ne trouvons pas étonnant que nous soyons, en ces temps, honnis, méprisés et persécutés, cela ayant existé en tout lieu, à tout âge par le fait de l'égoïsme de ceux qui avaient intérêt à ce que cela existe, et par le fait de l'ignorance et de l'ingratitude du Peuple. A ce sujet, on peut entendre ce qu'en dit Victor Hugo. dans la fin de *Satan* :

Dès qu'un homme paraît pour te faire du bien, Peuple, et pour t'apporter quelque divin message, Pour te faire meilleur, plus fort, plus doux, plus sage, Pour t'ouvrir le ciel sombre, espérance des morts, Tu le suis d'abord, puis, tout à coup tu le mords, Tu le railles, le hais, l'insultes, le dénigres ! O troupeau de moutons d'où sort un tas de tigres ! Quel prix pour tant de saints et sublimes combats. Ceci est trop vrai.....

STATISTIQUE

des Placements opérés par la Bourse du Travail dans le 1^{er} Trimestre 1894

Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Apprentis.....	1	1	»	<i>Report</i>	99	354	85	<i>Report</i>	132	537	411
Ajusteurs.....	1	13	1	Granitiers.....	1	1	1	Typographes....	»	»	»
Boitiers.....	»	1	»	Grillageurs....	»	1	»	Valets de chamb.	»	1	»
Bouchers.....	»	1	»	Horlogers.....	1	»	»	Voiliers.....	»	»	»
Boulangers.....	33	40	32	Interprètes... .	»	»	»	Voyageurs-com ..	»	1	»
Bourelrier.....	»	3	»	Jardiniers.....	1	2	»	Totaux	132	539	411
Brossiers.....	»	1	»	Limeurs en voit.	»	1	»	<i>Journées en plus du placement définitif</i>			
Camonniers....	»	18	»	Lithographes...	»	2	»	Boulangers.....	1129		
Carcaisseurs....	»	»	»	Luthiers.....	»	1	»	Coiffeurs (extra).	25		
Carrossiers....	»	»	»	Maçons.....	2	21	2	Divers.....	18		
Chaisiers.....	»	»	»	Maitres d'hôtel..	»	»	»	Total.....	1172		
Chandeliers....	»	»	»	Manœuvres ou				DAMES			
Chauff.-mécanic..	»	13	»	hommes de p..	8	39	8	Corporations	Offres	Demand.	Placés
Charrons.....	»	4	»	Maréchaux.....	1	3	1	App. p. le comm.	»	»	»
Chapeliers.....	»	1	»	Menuisiers.....	2	26	1	— tailleuses...	1	»	»
Charpentiers....	3	10	3	Merciers.....	»	»	»	Blanchisseuses..	»	»	»
Chaudronniers..	11	24	11	Modeleurs.....	»	2	»	Bonnes à tout faire	13	49	10
Chocolatiers....	1	1	1	Mouleurs.....	»	2	»	Bonnes d'enfants.	2	6	1
Comptables.....	»	9	»	Mousses.....	»	1	»	Comptables....	»	1	»
Cochers.....	»	10	»	Ouv. en voitures.	»	1	»	Couturières.....	1	4	»
Coiffeurs.....	18	17	17	Palfreniers.....	»	»	»	Cuisinières.....	4	36	2
Concierges.....	2	5	1	Passementiers..	»	»	»	Dames de comp..	»	3	»
Confiseurs.....	»	1	»	Pâtisseries.....	»	3	»	Domestiques....	2	2	1
Cordiers.....	»	»	»	Payeurs.....	»	»	»	Empl. de comm..	»	4	»
Corroyeurs.....	»	2	»	Peintres.....	3	22	3	Factrices.....	»	10	»
Cordonniers....	4	4	1	Photographes...	»	1	»	Femmes de cham.	»	11	»
Cuisiniers.....	1	7	1	Plâtriers.....	1	5	»	Fileuses.....	»	»	»
Courantins.....	2	25	1	Porteurs de pain.	1	»	»	Gardes-Malades..	»	2	»
Courtiers.....	3	5	2	Raboteurs.....	»	1	»	Institutrices....	»	1	»
Couteliers.....	1	»	»	Relieurs.....	»	1	»	Lingères.....	5	4	2
Couvreurs.....	1	7	1	Riveurs.....	1	4	1	Mécaniciennes..	1	3	1
Couteliers.....	»	»	»	Savonniers-huil.	»	»	»	Ménagères.....	5	46	3
Domestiques....	»	»	»	Serruriers.....	4	15	3	Ouvrières de fab.	1	7	1
Ebénistes.....	6	24	5	Scieurs-mécan. et	»	»	»	Piqueuses.....	»	4	»
Electriciens....	»	2	»	mont. en caisse.	»	»	»	Tailleuses.....	2	10	1
Emballeurs.....	»	»	»	Sculpteurs.....	»	3	»	Tapissières.....	»	»	»
Empl. de Comm.	1	26	»	Tailleurs d'habits.	»	3	»	Totaux	37	200	22
Ferblantiers....	6	20	5	Tailleurs de pierre	»	»	»	<i>Journées en plus du placement définitif</i>			
Forgerons.....	»	14	»	blanche.....	»	»	»	Au 31 décembre 1893.....	5.008		
Frappeurs.....	1	9	1	Tapissiers.....	3	8	3	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 1894.....	1.172		
Galochiers.....	»	1	»	Teinturiers....	»	»	»	Total.....	6.180		
Gard. de prop... .	»	1	»	Terrassiers....	»	1	»				
Garçons de café..	»	2	»	Tonneliers.....	»	3	»				
— magasins.....	2	19	1	Tourn. sur bois..	1	»	»				
— d'hôtels.....	»	9	»	Tourn.-robinett..	»	1	»				
— épiciers.....	»	3	»	Tourn.-s. métaux.	3	9	3				
Garç. march. vins	1	1	1	A reporter..	99	354	85	A reporter..	132	537	411
A reporter..	99	354	85	Placements opérés au 31 décembre 1893							
				Hommes.....	579						
				Femmes.....	72						
											651
				Du 1^{er} Janv. au 31 Mars 1894							
				Hommes.....	111						
				Femmes.....	22						
											133
				Total des Placements.....	784						

